المملكة المغربية
Royaume du Maroc

الصندوق المغربي للتقاعد
Caisse Marocaine des Retraites

Communiqué de presse

Augmentation des montants des allocations familiales

La Caisse Marocaine des Retraites informe les bénéficiaires des pensions que le montant des allocations familiales accordé au 4ème, 5ème et 6ème enfant est porté de 36 à 100 dhs à compter du 1er janvier 2023, et ce conformément au décret n°2.22.613 fixant les conditions d'attribution des allocations familiales aux fonctionnaires, personnels militaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics.

En application de cette nouvelle disposition, plus de 8 700 pensions connaitront une augmentation du montant des allocations familiales, à compter de l'échéance du mois de Février de l'année en cours.